

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Loi sur l'impôt anticipé. Modification (Instruments too big to fail; MCF
20.079)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Loi sur l'impôt anticipé. Modification (Instruments too big to fail; MCF 20.079), 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 14.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Régulation macroprudentielle	1

Abréviations

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
TBTF	Too big to fail

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
TBTF	Too big to fail

Chronique générale

Economie

Crédit et monnaie

Régulation macroprudentielle

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 01.03.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a soumis au Parlement une **prolongation de l'exonération des instruments «too-big-too-fail»** (TBTF) de l'**impôt anticipé** jusqu'en 2026. L'exonération a pour objectif de renforcer la stabilité financière. Les instruments TBTF s'inscrivent dans les exigences prudentielles imposées aux institutions financières systémiques.

Le **Conseil national** a validé la prolongation de cinq années par 146 voix et 40 abstentions. Il s'est donc aligné sur la recommandation de sa Commission de l'économie et des redevances (CER-CN) qui favorisait une adoption par 22 voix et 3 abstentions. Seul.e.s les parlementaires socialistes ont décidé de s'abstenir. Ils/Elles préconisaient une réforme globale de l'impôt anticipé plutôt qu'une prolongation de l'exonération.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 18.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil des Etats a validé**, à l'unanimité, la **prolongation de l'exonération de l'impôt anticipé pour les instruments «too-big-too-fail»**. Les sénateurs et sénatrices suivent ainsi l'avis du Conseil national et la recommandation de leur Commission de l'économie et des redevances (CER-CE). D'après la CER-CE, cette prolongation est indispensable dans l'attente d'une révision de la loi sur l'impôt anticipé (21.024). La prolongation permet de garantir la stabilité financière et de s'aligner sur les exigences prudentielles en matière de fonds propres.²

1) BO CN, 2021, pp.5 s.; Communiqué de presse CER-CN du 13.01.2021; FF, 2020, pp.8375 s.; FF, 2020, pp.8391 s.
2) BO CE, 2021, p.736; BO CE, 2021, pp.416; BO CN, 2021, p.1522; Communiqué de presse CER-CE 20.04.2021